



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bureau de poste Robespierre

Question écrite n° 4187

### Texte de la question

La direction départementale des postes a décidé de modifier les horaires d'ouverture au public du bureau de poste Robespierre à Bobigny (Seine-Saint-Denis), à la suite d'une agression (fermeture du bureau à 17 heures). Cette décision est inacceptable à l'égard des usagers. D'autres solutions existent pour mettre un terme aux actes de vandalisme et d'insécurité qui se multiplient dans ce quartier. En septembre 1992, le maire de la commune de Bobigny a proposé au préfet de la Seine-Saint-Denis de signer une convention avec l'État pour la mise en œuvre d'un plan local de sécurité, qui prévoyait notamment le développement de l'ilotage et l'ouverture d'un bureau de police dans le quartier de l'Abreuvoir. Apportant tout son soutien aux légitimes protestations des habitants et des associations de ce quartier, M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur : 1/-de faire annuler la décision de la direction départementale des postes et de rétablir les horaires normaux d'un service public digne de ce nom ; 2/-de satisfaire les besoins en matière de prévention pour assurer la sécurité des biens et des personnes, et permettre le fonctionnement normal de ce bureau de poste.

### Texte de la réponse

Le bureau de Bobigny-Robespierre a subi deux agressions, le 25 octobre 1991 et le 14 septembre 1992. La première fois, le personnel a essuyé des coups de feu. Dans le second cas, les agents du service ont été pris en otage pendant plus d'une heure et demie, sans que personne à l'extérieur ne manifeste de l'étonnement devant le retard de plus d'une demi-heure de l'ouverture du bureau. Le contrecoup du stress occasionné aux agents lors de ces attaques les a amenés à demander une nouvelle affectation moins exposée et, en attendant, à obtenir des garanties pour leur sécurité. Dans cette zone classée DSQ et répertoriée comme particulièrement difficile, il convient de signaler que le bureau de poste va être sous peu le seul établissement public encore situé place des Nations Unies. La mairie annexe, qui s'y trouve, va en effet être déplacée. L'examen des circonstances de ces deux hold-up a rendu déterminante l'ouverture trop matinale du bureau, alors que le quartier était encore désert. Par mesure de sécurité, il est donc apparu indispensable de faire venir dorénavant les agents, le matin, quand le secteur commence à s'animer, et de les faire partir, le soir, avant qu'il n'y ait plus personne dans les rues, en particulier en période hivernale. Par ailleurs, des mesures de sécurité ont été prises afin d'éviter une intrusion de nuit dans les locaux. Enfin, une troisième position de guichet a été mise en place pour permettre au public d'être pleinement satisfait dans la nouvelle plage d'ouverture réduite pour les raisons indiquées plus haut. La concertation menée depuis longtemps avec la municipalité a été amplifiée par la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur les besoins de la population en matière d'accueil et de communication. Enfin, la direction départementale de La Poste de la Seine-Saint-Denis reste ouverte à des propositions et à des aménagements concernant les conditions d'ouverture et de fonctionnement du bureau, et particulièrement la sécurité du personnel et des biens qui reste actuellement très préoccupante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription** : - COM

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4187

**Rubrique** : Poste

**Ministère interrogé** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 26 juillet 1993, page 2171

**Réponse publiée le** : 23 août 1993, page 2656